RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00914
Numéro SIREN : 538 805 334
Nom ou dénomination : NANI FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2023 sous le numéro de dépôt 4315

SARL NANI FINANCIERE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 587 400 Euros
Siège social 28, Avenue du 8 Mai 1945
86000 POITIERS
538 805 334 RCS POITIERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019

1. PREPARATION ET REUNION

Monsieur Stéphane BLAIS,

Agissant en qualité d'associé unique de la société NANI FINANCIERE,

A l'issue de l'Assemblée générale annuelle de ce jour,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- ✓ Nomination de Commissaires aux comptes ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

2. DECISIONS

2.1. PREMIERE DECISION

L'Associé unique nomme à compter de ce jour :

- **La société AUDEX ATLANTIQUE**
  Dont le siège social est 3, rue Guglielmo Marconi – 44800 SAINT HERBLAIN

  En qualité de Commissaire aux comptes titulaire,

- **Monsieur Jean Charles LE DOUARAN**
  Demeurant 3, rue Guglielmo Marconi – 44800 SAINT HERBLAIN

  En qualité de Commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Associé unique prend acte que chacun des Commissaires aux comptes ainsi nommés a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

2.2. DEUXIEME DECISION

L'Associé unique **CONFERE** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou administratives dont il pourra être requis.

3. CLOTURE

De tout ce que dessus, l'associé unique a établi et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Stéphane BLAIS

